



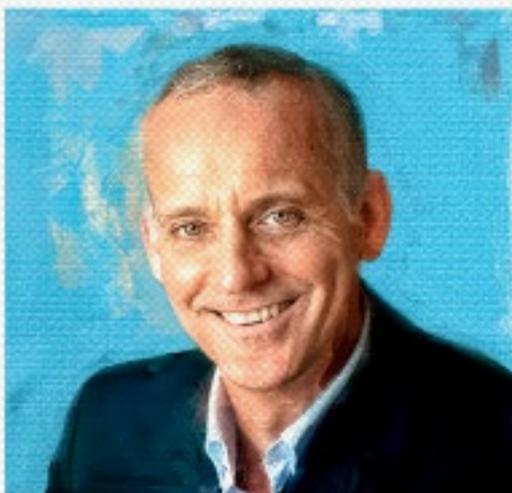
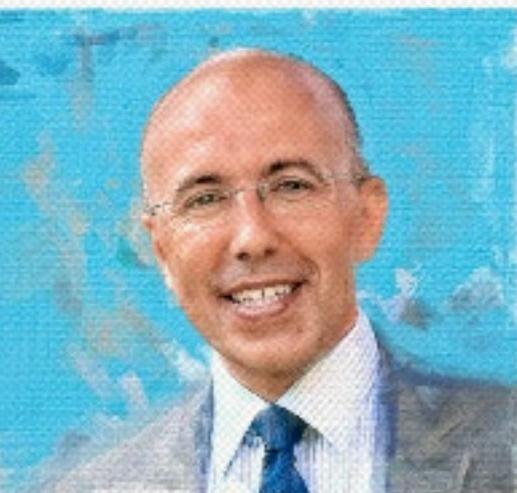
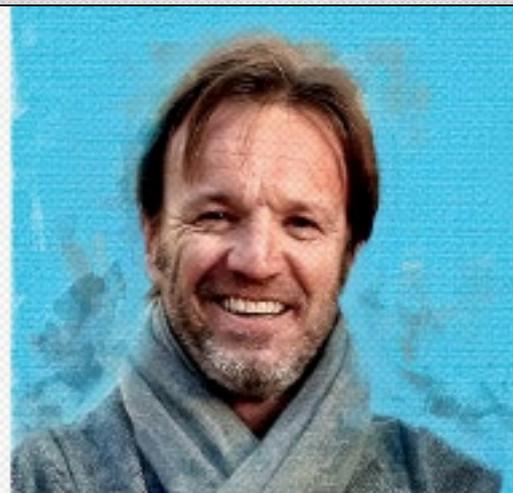
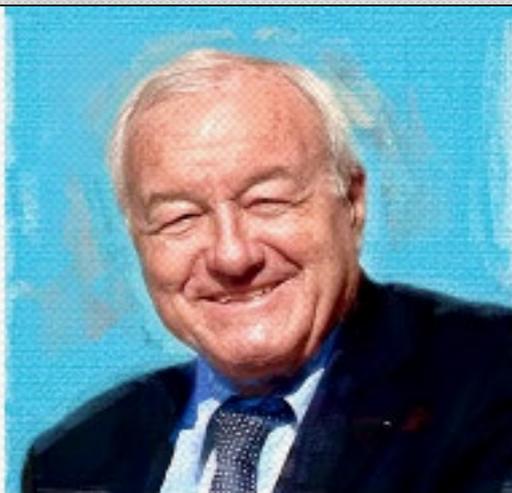
# Le Cri du parpaing

*Cotées et espoirs à périodicité aléatoire*



HORS SÉRIE JUIN 2019

« TU DOIS, DONC TU PEUX... » EMMANUEL KANT



# LETRE OUVERTE AUX DÉPUTÉS DES ALPES- MARITIMES

## DESTINATAIRES :

Marine Brenier,  
Bernard Brochand,  
Eric Ciotti,  
Loïc Dombreval,  
Eric Pauget,  
Cédric Roussel,  
Michèle Tabarot,  
Laurence Trastour-Isnart &  
Alexandra Valetta-Ardisson.

## MESDAMES & MESSIEURS LES DÉPUTÉS DES ALPES-MARITIMES,

La dernière diffusion de notre Cri du Parpaing N°33 informait nos lecteurs de l'intention de votre collègue Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin (en copie) de «faire prospérer une proposition de loi permettant de supprimer le pouvoir discrétionnaire des Architectes des Bâtiments de France (ABF)», ce que nous approuvons sans aucune réserve.

En effet, ce pouvoir discrétionnaire quasi dictatorial et sans vrai contrôle efficient, exercé si souvent de manière abusive par

les ABF, génère d'insoutenables dégâts et doit être effectivement aboli.

Les multiples raisons en sont culturelles, sociologiques, économiques et démocratiques, mais pour n'en évoquer que deux :

1/ Comment tolérer que la liberté d'expression architecturale, liberté constitutionnelle qui plus est, soit bafouée de manière si dilatoire et outrancière par les ABF sans que ni leur pouvoir ni certaines de leurs incompétences avérées puissent être réellement contestés et encore moins sanctionnés ?

2/ Comment admettre que ces mêmes Agents puissent aussi empêcher arbitrairement la construction de logements par des moyens détournés illégitimes dérivant de leur pouvoir absolu, et qui reste une faille législative manifeste, alors même que la pénurie de logements est reconnue par tous sur l'ensemble de notre territoire ?!

Vous devriez, à l'instar de votre collègue député Patrick Hetzel, vérifier ces infamies qui s'exercent en permanence contre les architectes, les concepteurs, les promoteurs et de nombreux Maîtres d'ouvrage, et soutenir ardemment sa démarche.

Supprimer le pouvoir des ABF ne revient pas forcément à les éradiquer mais à légitimer leurs interventions en «conseils pédagogiques » abolissant ainsi leur pouvoir discrétionnaire archaïque et ravageur malheureusement illustré par ces

innombrables avis simples ou conformes qu'ils dispersent à tout-va, parfois même au mépris des règles du PLU, et toujours en censure véritablement anticonstitutionnelle de la liberté d'expression architecturale la plus quotidienne et républicaine qui soit !...

Vous êtes nos représentants, et à ce titre nous faisons appel à votre sagacité pour abonder dans le (bon) sens de votre Collègue et porter nos griefs à l'Assemblée Nationale pour élaborer sur ces thèmes cruciaux une Loi qui serait enfin respectueuse de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme de notre Constitution, et corrélée aux impératifs de notre contemporanéité.

*Les colonnes du Cri du Parpaing vous sont ouvertes pour connaître vos intentions sur ce sujet qui impacte gravement l'ensemble des métiers de l'acte de bâtir : Architectes, Artisans, Constructeurs, Entrepreneurs, Ingénieurs, Maîtres d'œuvre et Promoteurs, mais aussi des milliers de citoyens candidats à la construction ou à l'achat de logements sur notre territoire.*

## COPIE AUX 5 SÉNATEURS DES ALPES-MARITIMES :

Marc Daunis,  
Dominique Estrosi-Sassone,  
Colette Giudicelli,  
Jean-Pierre Leleux,  
Henri Leroy.